

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale
des affaires culturelles

ARRÊTÉ

**portant inscription au titre des monuments historiques
de l'hôtel Bachy du Cayla, 1 rue Embouque d'Or à MONTPELLIER (Hérault)**

**Le Préfet de la région Occitanie,
Préfet du département de la Haute-Garonne
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre du Mérite**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;
Vu l'article 113 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010, modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;
Vu les arrêtés du 26 octobre 1944 portant inscription au titre des monuments historiques de la façade et toiture sur rue, des 4 façades et toitures sur cour et du porche d'entrée avec l'escalier à vis évidée et du 26 juillet 1990 portant inscription au titre des monuments historiques des façades et des toitures sur cours, jardin et rue, y compris le porche d'entrée avec son escalier à vis évidée, le grand escalier et la salle-à-manger avec son décor de gypseries, en totalité ;
Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 23 janvier 2018 ;
Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;
Considérant que l'hôtel Bachy du Cayla, 1 rue Embouque d'Or à MONTPELLIER (Hérault), présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité de son architecture attribuable à Jean-Antoine Giral, présentant toutes les caractéristiques des hôtels classiques montpelliérains, ainsi que de la richesse de son ornementation sculptée et ses décors intérieurs ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{ER} : Est inscrit au titre des monuments historiques, en totalité, l'hôtel Bachy du Cayla, 1, rue Embouque d'Or à MONTPELLIER (Hérault), situé sur la parcelle HN 118 et appartenant à la COMMUNE DE MONTPELLIER, identifiée sous le n° SIREN 213 401 72 ; celle-ci en est propriétaire depuis une date antérieure à 1956.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté annule et remplace les arrêtés en date des 26 octobre 1944 et du 26 juillet 1990 susvisés.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

ARTICLE 4 : Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune propriétaire intéressé qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Toulouse, le

28 MAI 2018 
Pascal MAILLOCH

Département
HERAULT

Commune :
MONTPELLIER

Section : HN
Feuille : 000 HN 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 16/03/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Montpellier (Hérault)
hôtel Bachy du Cayla
1 rue Embouque d'Or
plan annexé à l'inscription au titre des monuments
historiques

(délimitation en rouge)

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant
MONTPELLIER
Centre administratif CHAPTAL 34953
34953 MONTPELLIER Cedex 02
tél -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par

cadastre.gouv.fr

